

PREFECTURE DU VAR**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
DE CONDUCTEUR DE TAXI**

Session du 9 Février 2016

UV3

Épreuve n°2 : Orientation- tarification

L'identité du candidat ne doit figurer que dans la partie réservée à cet effet, en haut et à droite de la copie. Toute mention d'identité (nom, prénom, signature, etc...) portée sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de l'épreuve. Il vous est interdit de signer votre copie, votre nom ne doit être porté que sur la partie indiquée. Après l'avoir remplie, rabattre et coller l'angle droit.

Durée de l'épreuve : 1 heure 30**Barème** : 5 questions notées sur 20**Coefficient** : 1

Nombre de pages : 10 + 1 carte muette + 2 extrait de cartes n°1 et n°2 + arrêté préfectoral relatif aux tarifs des courses de taxi dans le département du Var pour l'année 2016.

Toute note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

L'épreuve d'orientation-tarification est destinée à évaluer l'aptitude des candidats à lire et à interpréter une carte routière, choisir un itinéraire et appliquer un tarif réglementé à partir d'un extrait de carte.

L'usage de la calculatrice est interdit.**Seules la copie et la carte muette seront rendues à la fin de l'épreuve.**

Les extraits n° 1 (plan de la Seyne-sur-Mer), n°2 (carte routière) et n°3 (arrêté préfectoral) servent exclusivement de support et ne devront en aucun cas être restitués avec la copie.

Vous devez utiliser exclusivement une encre de couleur bleue ou noire.

L'USAGE DE TOUT DOCUMENT EST INTERDIT

Question n°1 : (2 points)

Situez les communes suivantes sur la carte muette du Var :

- La Verdière
- Belgentier
- Les Adrets-de-l'Estérel
- Saint-Antonin-du-Var

Question n°2 : (6 points)

Vous prenez en charge le mardi 14 juillet 2016 à 8 heures 50 un couple de touristes au début du boulevard Toussaint Merle à La Seyne-sur-Mer. Il souhaitent visiter la baie du Lazaret jusqu'au rond-point de l'Appel du 18 Juin 1940 et que vous les déposiez ensuite au lieu de prise en charge.

1°) A l'aide de l'extrait de carte n°1 ci-joint, indiquez l'itinéraire que vous emprunterez.

2°) Sachant que la course fait 8,9 kilomètres et a duré 20 minutes sans attente, quel sera le montant total à payer par vos clients pour cette course ? Rédigez le ticket correspondant en mentionnant uniquement les mentions obligatoires.

1°) (2 points)

- Avenue Toussaint Merle - Corniche Philippe Giovannini - Boulevard Bonaparte - Corniche Michel Pacha - Corniche George Pompidou - Rue Claude Debussy - Avenue Noël Verlaque - Avenue Charles de Gaulle - Avenue Pablo Neruda - Avenue Salvador Allende - Avenue J.B. Ivaldi - Avenue Jean Jaurès - Rue N. Chapuis - Boulevard Toussaint Merle (2 points)

2°) Montant total de la course (2 points)

PC+ 8,9xB
 3,40+ (8,9x1,26)
 3,40+ 11,21
 14,61

Ticket (2 points)

14 juillet 2016
 TAXI DUPONT Jean
 Immat XX-001-YY

Début course : 08 heures 50
 Fin course : 09 heures 10
 Montant de la course : 14,61€
 SOMME TOTALE : 14,61€

Quel que soit le montant, la course minimum est de 7,00€
 Pour toute réclamation veuillez écrire à cette adresse :
 Préfecture du Var
 Direction de la circulation et de la réglementation
 Bureau des élections et des professions réglementées
 BP 1209 - 83070 TOULON CEDEX

Question n°3 : (4 points)

Vous devez vous rendre de Fréjus à Fayence.

1°) A l'aide de l'extrait de carte n°2, indiquez deux itinéraires, l'un passant par Draguignan, l'autre par le Lac de Saint Cassien, en mentionnant les numéros des routes empruntées. (Donnée kilométrique non indiquée sur la carte : portion D37 : 9 Km)

(2 points)

2°) Précisez leurs kilométrages et indiquez quel est l'itinéraire le plus court.

(2 points)

1°)

– Fréjus N7- A8-sortie Le Muy-N555-Draguignan-D562-D563-Fayence

- Fréjus D37-A8-Sortie Les Adrets de l'Estérel-D3 -D562-D19-Fayence

(2 points)

2°) itinéraire 1 : 63 Km;

Itinéraire 2 : 34 Km.

L'itinéraire 2 est le plus court.

(2 points)

Question n°4 : (4 points).

Vous devez transporter cinq militaires du Muy à Comps-sur-Artuby un jour de semaine à 7 heures 15.

1°) Indiquez l'itinéraire emprunté ainsi que son kilométrage en vous aidant de l'extrait de carte N°2 ci-joint.

2°) Détaillez le montant total de la course que vous réclamerez à vos clients.

1°) – Le Muy - N7 – N555 – Draguignan - D955-Comps

Distance : 43,5 Km

(2 points)

2°) PC+ (43,5*1,82) +1,39*2

3,40+79,17+2,78=85,35

(2 points)

Question n°5 : (4 points)

Vous êtes en attente de clientèle à la station de taxis de la gare SNCF de Saint-Raphaël. Un couple de personnes âgées vous demande de venir les chercher avec leurs deux valises au Trayas pour les conduire à la gare SNCF de Saint-Raphaël un samedi matin à 8 heures.

1°) Indiquez à l'aide de l'extrait de plan n°2 l'itinéraire que vous empruntez ainsi que son kilométrage.

2°) Détaillez le montant total de cette course sachant que vous les avez attendus 30 minutes et que la dame transportait un sac à main qu'elle a gardé avec elle.

1°) Saint-Raphaël – N98 – Boulouris-Anthéor - Le Trayas.

Kilométrage : $9+8=17$ kilomètres

2°) PC+ (17* tarif A)+ 2 valises+ 0,5*attente

$3,40+(17*0,91)+(2*0,74)+(0,5*22,30)$

$3,40+15,47+11,15=30,02€$





